

CERTIFICAT de SPÉCIALISATION RESPONSABLE TECHNICO-COMMERCIAL AGROFOURNITURES

Arrêté du 27 septembre 2002 (Parution au JO le 25 octobre 2002)

QUELS MÉTIERS?

- ♦ Technico-commercial sur un secteur géographique avec un portefeuille client
- ♦ Technico-commercial sur un point de vente
- Salarié agricole ou responsable d'un atelier de production

FICHE RNCP 38852

NIVEAU 5

Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

POURSUITE D'ÉTUDES

♦ Licence professionnelle

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

- CDEIC CONCERNE & CONDITIONS D'ADMINISCION		
APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE	
employeur du secteur professionnel. *Limite d'âge non applicable dans certains	professionnelle ou demandeurs d'emploi.	
cas (art. L6222-2 du Code du travail)		

Être titulaire d'un BTSA spécifique (liste sur arrêté de création).

<u>Ou</u>

 Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent et en rapport avec les diplômes de l'arrêté.

<u>Ou</u>

◆ Justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport direct avec le contenu et le niveau des diplômes de l'arrêté.

INSCRIPTION & ADMISSION

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
DE POSITIONNEMENT
PERMETTANT
D'ÉVALUER
LA MOTIVATION
ET LE PROJET
PROFESSIONNEL



POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

ORGANISATION de la FORMATION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
Formation de septembre à juin avec des alternances par périodes de 3 à 6 semaines entre centre de formation et entreprise.	
Durée : 1 an en présentiel	Durée : 1 an en présentiel
Centre de formation: 17 semaines (560h)	Centre de formation: 17 semaines (560 h)
Entreprise : 35 semaines dont 5 semaines de congés payés.	Entreprise : 25 semaines
Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 27% et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenant.	Rémunération: selon la situation du candidat, le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), France Travail, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la règlementation et des dispositifs en vigueur.

RÉSULTATS





OBJECTIFS

Ce Certificat de Spécialisation vise à former des professionnels désireux de :

- Maitriser les connaissances scientifiques liées aux productions végétales afin de fournir des conseils adaptés à chaque situation.
- Comprendre et analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole.
- Mettre en œuvre des actions commerciales efficaces.
- Renforcer leurs compétences scientifiques et professionnels.

UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE RÉALISÉE AVEC LA **PARTICIPATION D'INTERVENANTS** EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS

DANS LEURS DOMAINES.

CONTENU de FORMATION

UC 1:

Participer à l'élaboration de politique commerciale de l'entreprise.

UC 2:

Utiliser les techniques de vente et de négociation dans le secteur des agrofournitures.



UC 3:

Gérer l'activité commerciale du secteur des agrofournitures dans le respect de la réglementation.

UC 4:

Utiliser les connaissances techniques, économiques et réglementaires relatives aux agrofournitures dans le cadre de son activité.



ÉVALUATION - VALIDATION

VALIDATION DE **4 UNITÉS CAPITALISABLES**



Diplôme attribué aux candidats ayant obtenu les 3 UC et satisfait aux évaluations certificatives organisées au centre en cours de formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et d'enseignants.

TARIF APPRENTISSAGE: FINANCEMENT PAR LES

OPCO.

FORMATION CONTINUE SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs CFPPA de Chateaufarine 10 rue François Villon 25000 Besançon Tél: 03 81 41 96 40 cfa.doubs@educagri.fr cfppa.chateaufarine@educagri.fr chateaufarine.educagri.fr



Pour les personnes en situation de handicap, contacter : refhandi.chateaufarine@educagri.fr 🔷 🔊











